



MaST 78

Délai de traitement des dossiers de bilan de compétences

Délai entre l'entretien préalable et le début du bilan de compétences ainsi que les **documents administratifs** nécessaires autres que le dossier de demande de financement

TYPE DE BILAN	DELAJ MIN.	MARGE +	DOCUMENTS
Sur temps de travail	60 jours	1 semaine	<ul style="list-style-type: none">• Fiche salaire (code APE)• Fiche patient• Courrier employeur• Calendrier prévisionnel
Hors temps de travail	11 jours ouvrés (CPF)		<ul style="list-style-type: none">• Fiche salaire (code APE)• Fiche patient• Calendrier prévisionnel
Sur arrêt de travail	5 semaines	1 semaine	<ul style="list-style-type: none">• Fiche salaire (code APE)• Fiche patient• Docs CPAM• Calendrier prévisionnel
ANFH hors temps de travail	2 mois	1 semaine	<ul style="list-style-type: none">• Dernière fiche salaire• Fiche patient• Fiche ancienneté 2 ans• Calendrier prévisionnel
ANFH sur temps de travail	3 mois	1 semaine	<ul style="list-style-type: none">• Dernière fiche salaire• Fiche patient• Fiche ancienneté 2 ans• Calendrier prévisionnel

NB :

- **Le livret d'accueil** est fourni au bénéficiaire à la fin de l'entretien préalable s'il s'engage à réaliser son bilan de compétences dans notre structure.
- **Le programme** ainsi que **le calendrier** sont joints à toute **convention tripartite** à destination du financeur (hors ANFH, CPF et particulier)